

soit venu à l'idée du roi de l'Angleterre de prononcer quelques paroles injurieuses à l'adresse des extravagants de l'Armée du Salut. N'aurions-nous pas vu les protestants de toutes les dénominations unir leurs efforts et réussir, dans un court délai, à faire adopter une législation qui rendrait désormais impossible un incident si désagréable pour les salutistes? — Et pourtant, lors de son couronnement, le roi Edouard a traité, quoique malgré lui, les catholiques d'idolâtres. Nous sommes des millions et des millions de catholiques, dans l'empire britannique; le souverain nous a gravement outragés; plusieurs sessions du parlement ont eu lieu depuis cet événement: et la loi qui ordonne une pareille injustice est encore en vigueur; et si, demain, s'ouvrait la succession au trône d'Angleterre l'injure à l'adresse des catholiques se renouvellerait.

Qu'on imagine, enfin, que le gouvernement de la province de Québec entreprenne, l'un de ces quatre matins, d'enlever ses écoles à la minorité protestante... D'abord on verrait tous les protestants du Dominion se lever ensemble pour forcer soit le gouvernement fédéral, soit le gouvernement impérial à détruire l'inique décret; et celui-ci ne resterait pas un mois debout. — Voilà ce que feraient certainement les protestants. Voilà aussi ce que n'ont pas encore fait, depuis bientôt 15 ans, en une affaire de ce genre, les catholiques du Canada, qui sont pourtant assez nombreux pour se défendre.

Mais pourquoi les catholiques, eux qui sont certains de posséder la vérité doctrinale, laissent-ils toujours si aisément violer leurs droits les mieux établis?

Il suffit, pour aujourd'hui, de poser la question. H.

Chronique diocésaine

Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

M. l'abbé J.-A. Lessard, curé de Saint-Fabien de Panet, M. l'abbé T. Bilodeau, desservant de la mission du Lac Edouard, M. l'abbé Ludger Michaud, vicaire à N.-D. du Portage, M. l'abbé Honorius Deschênes, vicaire à Saint-Philippe de Néri, M. l'abbé